

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GALAXIE G

Code ISIN : FR0010671164

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FIA " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois + 0,40%, après déduction des frais de gestion.

Indicateur de référence : Euribor 3 mois.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FCP adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

Le portefeuille du FCP sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Emprunts Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), de BTAN (Bons du Trésor à taux fixes et à intérêt annuel), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation.

Le FCP est exclusivement investi sur des émissions libellées en Euro de catégorie « investment grade » ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 100% en titres du secteur privé et jusqu' à 100% en titres du secteur public.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 3.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 20% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM et de FIA de droit français.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum de 100% de son actif net. Il pourra notamment couvrir le portefeuille en utilisant des dérivés de crédit (CDS).

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le FCP pourra effectuer des prises et mises en pension ainsi que de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 6 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	12,00 %
Frais de sortie	12,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le FIA sur une même année	
Frais courants	0,09 %
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

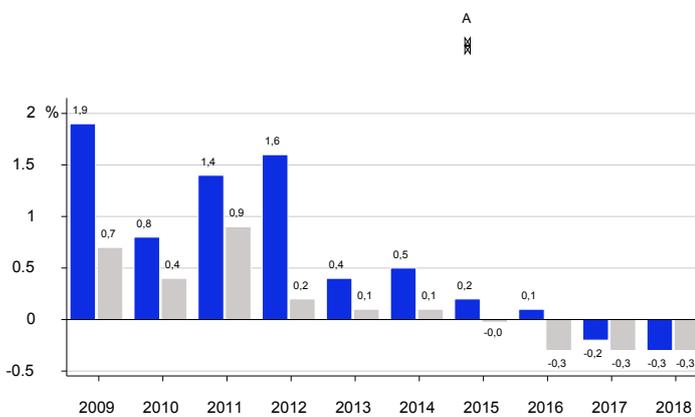
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais de ce FIA, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

Date de création du FIA : 6 novembre 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du 17/04/2015, le FIA change de classification et retient un nouvel indicateur de référence : Euribor 3mois.

■ Euribor 3 Mois capitalisé
■ Galaxie G

A : Changement d'orientation de gestion

Informations pratiques

Forme juridique : Fonds d'investissement à vocation générale. FCP de droit français ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux véhicules d'actionnariat salarié des entreprises des groupes Adéo, Agapes, Auchan, Kiabi, Simply Market et aux véhicules d'actionnariat salarié d'entreprises cooptées par ces initiateurs.

Nom du dépositaire et du centralisateur : BNP PARIBAS Securities Services

Le prospectus de ce FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2019.